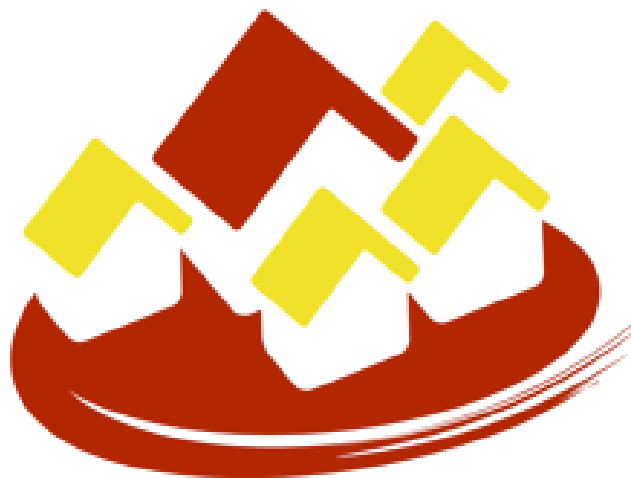




Présentation des acteurs publics



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL



Nos missions

- **Assister** nos membres dans l'exercice de leurs missions en leur prodiguant une assistance juridique et technique. Cette mission permet de maintenir et développer une connaissance permanente des matières traitées et le contact quotidien avec le terrain ;
- **Informer** nos membres par la diffusion d'informations permettant de les aider dans l'exercice de leurs responsabilités (Analyse de nouvelles réglementations, jurisprudences et orientations politiques, le signalement de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations et de nouvelles orientations politiques, la présentation d'outils utiles, des modèles de décisions et documents administratifs, des propositions de solutions à des questions juridiques, ainsi que la présentation de bonnes pratiques et projets remarquables);
- **Former** nos membres;
- **Représenter et défendre** nos membres. L'association défend les intérêts des administrations locales à tous les niveaux: régional, communautaire, fédéral et international. Les décideurs politiques et leurs collaborateurs consultent l'Union sur des textes en préparation.



Implication dans le processus

Les communes interviennent:

- **Au moment de la réalisation des projets d'assainissement ou de la réalisation de travaux d'aménagements pour les terrains qui leur appartiennent. Dans ce cadre, elles sont également soumises, en tant que maître d'ouvrage, aux réglementations applicables ;**
- **Au moment de la délivrance de certaines autorisations relatives à des projets ayant lieu sur leur territoire.**



Implication dans le développement économique wallon

Les communes sont des **moteurs essentiels de l'activité économique** par les investissements qu'elles consacrent chaque année, notamment en matière d'entretien des voiries, d'équipements de l'espace public, y compris d'éclairage, de réhabilitation du patrimoine, de rénovation ou de revitalisation urbaine ou rurale. Par les marchés de travaux et de services qu'elles stimulent via ces différents investissements, nombre d'entreprises peuvent engager et entreprendre sur le territoire wallon! Par la mise en valeur du cadre de vie, combien d'autres artisans de notre économie (services de toute sorte y compris les entreprises de pointe) trouvent le terrain adéquat à leur installation!

Pour plus d'informations: <https://www.uvcw.be/developpement-local/focus/art-2383>.



Contraintes internes et externes

- Manque de ressources humaines et/ou d'expertise au sein des agents communaux ;
- Règlementations de plus en plus nombreuses, techniques et difficiles à appréhender ;
- Respect de la réglementation relative aux marchés publics ;
- Respect des conditions imposées par le pouvoir subsidiant pour pouvoir bénéficier des subsides régionaux ;
- Découvertes fortuites en cours de travaux ;
- Dans certains cas, sentiment d'un manque de transparence venant des entrepreneurs ou des installations autorisées;
- Mauvaise communication avec certains intervenants.



Souhaits

- Disposer d'un cadre correspondant aux réalités de terrain ;
- Favoriser la réhabilitation de friches ;
- Favoriser l'économie circulaire ;
- Professionnaliser et contrôler le métier (certification) ;
- Adapter le système afin de garantir une diminution des coûts actuels de gestion des terres (augmentation de l'offre en termes de sites récepteurs et d'installations autorisées).



Le futur

Une réflexion doit être tenue entre les différents acteurs (politiques, administrations, entrepreneurs, etc) afin de rendre les réglementations opérationnelles et adaptées aux réalités des terrains, sans sacrifier ni la protection de l'environnement, ni la réalisation de travaux de qualité.